

---

## Brèves littéraires

*Brèves*

### La filature

Sinclair Dumoutais

---

Number 79, 2009

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/304ac>

[See table of contents](#)

---

#### Publisher(s)

Société littéraire de Laval

#### ISSN

1194-8159 (print)

1920-812X (digital)

[Explore this journal](#)

---

#### Cite this article

Dumoutais, S. (2009). La filature. *Brèves littéraires*, (79), 22–26.

## SINCLAIR DUMONTAIS

### LA FILATURE

Madame Dubuc,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, l'un de nos détectives a suivi votre mari pendant trois semaines complètes et consécutives, soit du lundi 20 octobre au dimanche 9 novembre.

Bien que le temps nous ait manqué pour terminer notre enquête – nous aurions eu besoin d'une semaine supplémentaire pour ficeler le tout – nous pouvons vous confirmer sans l'ombre d'un doute que les soupçons qui vous ont poussée à retenir nos services étaient fondés : votre mari ne travaille pas pour la filature InterSoie, le géant nord-américain du textile, du moins pas de façon directe. Ses multiples absences et déplacements ne sont pas justifiés par une fonction de représentant de commerce, tel qu'il vous le laisse croire, mais par une activité totalement différente, dans un secteur qui n'a aucun lien avec le monde du vêtement ou du courtage en produits de première transformation.

Une vérification faite dans les dossiers de cette entreprise, grâce aux relations que nous avons cultivées avec le ministère du Revenu, nous a toutefois permis d'apprendre qu'elle est directement impliquée dans les activités de votre mari. La preuve obtenue est la suivante : bien que votre mari ne figure pas sur la liste de ses employés, il figure bel et bien sur sa liste de paie. Il faut en conclure que même s'il ne travaille pas directement et ouvertement pour l'InterSoie, c'est de cette entreprise que votre mari tire l'essentiel de son revenu.

Pour confirmer cette découverte, que nous savons très importante pour vous, nous avons discrètement interrogé quelques-uns des employés de l'InterSoie. Aucun ne connaît votre mari. Certaines personnes interrogées sont à son service depuis plus de vingt ans, ce qui donne à

penser que jamais votre mari n'a travaillé dans cette filature. Peut-être pour, mais pas dans. Cette vérification supplémentaire a été menée par souci d'exactitude : tout le monde sait que beaucoup d'entreprises réussissent chaque année à déjouer le ministère du Revenu pour en tirer des bénéfices variés.

C'est pour enquêter sur votre deuxième allégation que nous avons manqué de temps. Nos trois semaines d'investigation ne nous ont pas permis de surprendre votre mari en présence d'une femme autre que vous. À aucun moment. Le problème ici posé, c'est que suivant nos normes, nous ne pouvons pas conclure à l'absence formelle de toute activité pouvant être qualifiée d'adultère. Faute de nous voir accorder un délai supplémentaire, il vous appartiendra de tirer les conclusions appropriées.

Durant cette filature, votre mari n'a jamais quitté la ville. Tous les matins, lorsqu'il sort de chez lui, et donc de chez vous, il se rend systématiquement au restaurant Le Compagnon, rue Saint-Léandre. Il y arrive vers les huit heures quinze, il boit du café en lisant le journal, toujours seul, et il quitte les lieux entre huit heures cinquante et neuf heures. Après cet arrêt systématique et quotidien, samedis et dimanches inclus, il passe l'essentiel de ses journées à se promener dans sa voiture, partout dans la ville, en s'arrêtant régulièrement sur le bord de la route pour des périodes de temps très variables. Il descend rarement de voiture.

Lorsqu'il arrive à la maison à une heure avancée de la nuit, ce qui est fréquent, il ne revient jamais d'une maison privée ou d'une chambre d'hôtel. Il sort toujours de sa voiture, dans laquelle il a passé toute la soirée, entièrement seul, en se prêtant à ce même manège qui consiste à sillonner la ville en s'arrêtant ici et là sur le bord de la route.

Comme il ne descend jamais de son véhicule, aucun témoin n'a pu être interrogé pour comprendre la nature de son parcours et les raisons de ses arrêts. En trois semaines, pas une seule personne n'est montée dans sa voiture à côté de lui. Il passe donc ses journées complètement seul.

Aux premiers jours de notre filature, une chose nous a paru étrange. Bien que vous n'en ayez jamais connaissance, votre mari passe devant votre lieu de travail tous les midis de la semaine, au moment précis où vous revenez de votre dîner. Jamais il ne s'arrête, mais chaque fois il ralentit à la seconde précise où vous entrez dans la boutique. Si vous reveniez toujours à la même heure, ce serait déjà moins étrange. Mais vous savez comme moi que ce n'est pas le cas : il n'est pas rare que votre dîner se prolonge de plus d'une demi-heure, ce qui est le privilège d'une gérante. Or, quelle que soit la durée de votre dîner, coup sur coup il passe devant votre boutique au moment précis où vous y entrez.

Une autre chose nous a paru plus étrange encore. Les cinq nuits qu'il n'a pas passées avec vous, sans doute sous le prétexte d'une tournée de représentation en province, il les a passées à l'Hôtel Primeur, qui est tout juste en face de votre maison. Plus précisément dans la chambre numéro 23, dont la fenêtre fait face à celle de votre demeure. Ici encore, notre enquêteur est formel : personne d'autre que lui n'est entré dans cette chambre durant son séjour, et il a passé là toutes les nuits où il était en principe hors de la ville.

Durant ce présumé voyage d'affaires, il n'a rien fait de différent de ce qu'il fait d'ordinaire : il a déjeuné tous les matins au restaurant Les Compagnons, il a parcouru la ville en s'arrêtant un peu partout pour des

périodes variables, et il est passé devant la boutique où vous travaillez, toujours aussi ponctuellement, c'est-à-dire au moment précis où vous revenez de votre dîner.

Au début de notre deuxième semaine d'investigation, madame Dubuc, nous avons appris une chose qui nous place, vous et nous, dans une situation assez délicate.

Pendant que notre enquêteur suivait votre mari sur les routes de la ville, notre bureau a fait des recherches plus approfondies sur son lien avec l'InterSoie. L'ambiguïté du lien financier existant entre votre mari et cette entreprise justifiait à notre sens que l'on fouille un peu de ce côté. Ce que nous avons appris est proprement inusité : il s'avère que votre mari exerce la même profession que nous. Il est détective privé, pour le compte de cette filature qui lui verse un salaire.

Il importe que vous sachiez, madame Dubuc, que nous sommes tenus par la loi de signifier aux autorités gouvernementales tout cas d'espionnage industriel rencontré ou soupçonné lors de l'exercice de notre profession. C'est ce que nous avons fait : le ministère de l'Industrie et du Commerce a été saisi de l'affaire, et nous avons interrompu notre filature jusqu'à ce qu'il nous autorise par écrit à la poursuivre.

Après avoir rapidement enquêté auprès de l'InterSoie, le Ministère nous a autorisés à poursuivre notre propre investigation avec la note suivante, que je reproduis ici textuellement : « Monsieur Bernard Dubuc ne mène aucune activité d'espionnage de nature industrielle. Il travaille pour le compte de madame Lynda Tousignant, vice-présidente aux Finances de l'entreprise, dans une affaire privée d'adultère. Vous êtes donc autorisés à poursuivre votre propre enquête. »

Ce que cette note signifie, madame Dubuc, c'est que madame Tousignant paie votre mari pour suivre le sien, tout comme vous nous payez pour suivre le vôtre.

L'autorisation nous en ayant été donnée par le Ministère, et les trois semaines de filature convenues et payées par vous n'étant pas terminées, nous avons poursuivi notre enquête à la recherche d'éléments ou de précisions susceptibles de vous aider à mieux cerner la situation qui vous préoccupe.

Tel que mentionné plus haut, à aucun moment nous n'avons été témoins de quelque relation que ce soit entre votre mari et une femme autre que vous. Par contre, nous serions malhonnêtes de vous taire la chose suivante, que nous avons d'abord soupçonnée et ensuite apprise de source sûre : votre mari est sur le point de conclure sa propre investigation, laquelle lui aura bientôt permis d'établir avec certitude que le mari de madame Tousignant, sa cliente, la trompe depuis plusieurs années avec... nulle autre que vous.

Recevez, madame Dubuc, l'expression de notre plus haute considération,

Alain Genest  
Enquêteur principal